

Salaires : et si une marge de 1,1 % était possible ?

Ce mercredi, la Belgique sera à l'arrêt. La grève nationale lancée par le front commun syndical suite à l'échec des négociations de l'Accord interprofessionnel (AIP) devrait rencontrer un certain succès, à en croire les informations remontant des centrales professionnelles.

Comme le ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), le faisait lundi,

Pierre-Frédéric Nyst, le président de l'Union des classes moyennes (UCM), invite les syndicats à revenir à la table des négociations. En entrouvrant une porte : « Si on corrige la marge de sécurité (prévue dans la réforme de la loi de 1996, NDLR) en tenant compte de certains éléments, on pourrait peut-être discuter d'une norme salariale de 1,1 % plutôt que de 0,8 % ». Soit une amélioration de

0,3 % identique à la concession que les syndicats devraient consentir, eux qui réclamaient au minimum 1,4 % d'augmentation salariale sur deux ans.

« Le pays entier attend une réaction du groupe des dix (un des hauts lieux de la concertation sociale, où se réunissent les instances dirigeantes des organisations syndicales et patronales, NDLR), poursuit Pierre-Frédéric Nyst. Mais si celle-ci

n'arrive pas, n'est-ce pas la fin de cette structure ? Certains parlent d'institution d'inutilité publique. Nous sommes convaincus du contraire. Il faut un organe de concertation plutôt que quelque chose imposé par le gouvernement avec un curseur tantôt à gauche, tantôt à droite, suivant les majorités. » ■

Salaires : « Une marge de 1,1 % est possible »

► Le président de l'Union des classes moyennes invite les syndicats à revenir à la table des négociations.

► Selon lui, en interprétant la marge de sécurité prévue dans la loi de 1996, il est possible de majorer la marge salariale.

► Et de négocier certains à-côtés.

ENTRETIEN

Mercredi, le pays sera à l'arrêt. La grève nationale touchera les PME comme les grandes entreprises. Pierre-Frédéric Nyst, le président de l'UCM, regrette l'interruption des négociations de l'Accord interprofessionnel (AIP), survenue le 22 janvier. Il se dit prêt à reprendre les négociations, comme le souhaite le ministre fédéral de l'Emploi dans nos colonnes (Le Soir d'hier). Et il a quelques « biscuits » pour y attirer les syndicats.

Le ministre Peeters invite le président du groupe des dix à réinviter les syndicats et à remettre les interlocuteurs sociaux autour de la table. Est-ce une initiative adéquate ?

Oui. Nous étions demandeurs d'une poursuite de la concertation sociale au sein du groupe des dix. Nous savions que ce serait difficile. Les syndicats avaient miné le terrain en déclarant avant la négociation qu'ils voulaient 1,5 % d'augmentation et qu'en dessous de ce chiffre, ils refusaient de discuter. Puis est publié le chiffre du Conseil central de l'économie, de 0,8 % de marge salariale. Nous avons tenu deux ou trois réunions, dont celle du lundi où nous avons mis sur la table pas mal d'éléments.

Lesquels ?

On discute longuement des

0,8 %, en se demandant si l'on peut travailler autour de ce chiffre. Il y a deux solutions. Ou l'on change la loi, mais le banc patronal n'était pas demandeur de cela de façon absolue, ou on se montre imaginatif au sein de cette loi. C'est-à-dire en lui donnant une certaine interprétation. Mais il n'y a pas eu de suites. Alors, qu'a-t-on fait ? On a déposé sur la table d'autres éléments. On a ainsi parlé

d'augmenter la part prise en charge par l'Etat pour les frais de déplacement. C'est une enveloppe de quelque 6 millions. Et cela satisfaisait tout le monde. Une deuxième piste visait à augmenter le montant des chèques-repas. Nous avons mis cela sur la table et les syndicats sont venus en demandant d'aborder la problématique du salaire minimum (14 euros/heure). Là, ça coïncit, en particulier dans le chef de l'Unizo et de l'UCM parce que cela allait créer de grosses difficultés dans certains secteurs comme l'horeca. Nous avons évoqué la possibilité d'augmenter le quota d'heures supplémentaires et nous avons reçu une fin de non-recevoir de la part des syndicats. Voilà où on en était lundi soir. Et mardi, nous recevions l'information que les syndicats quittaient la table des négociations.

Les syndicats disent avoir estimé que le maximum qu'ils pouvaient obtenir resterait insuffisant pour leur base...

Quand ils sont retournés devant leurs instances, à qui ils avaient annoncé qu'ils ne lâcheraient rien en dessous de 1,5 %, la discussion a été vite terminée. Je me demande d'ailleurs dans quelle mesure le débat n'était pas un peu faussé quelques jours plus tôt. J'ai un peu le sentiment que tout cela était préparé et qu'aujourd'hui, les syndicats jouent la montre. Le 4 février, il y avait une manifestation programmée. Com-

ment voulez-vous qu'on commence à discuter si vous faites passer l'idée dans l'opinion publique que peu importe le résultat, il y aura une grève le 4 ?

Je pense que c'était aussi une récupération de ce qui se passe dans la rue, les syndicats se sentant dépassés par les « gilets jaunes », par les « gilets jeunes », par tout le monde... Pendant que nous étions en discussion au sein du groupe des dix, John Crombez (SP.A) déclarait qu'il fallait revoir la loi de 1996 sur la compétitivité des entreprises. Revendication qui a été reprise ensuite par le Parti socialiste et par d'autres partis maintenant. On se rend compte que l'on est dans une impasse par rapport à cette loi.

Jouer la montre ? Dans quel but ? Obtenir une majorité alternative pour revoir cette loi ?

C'est une des hypothèses. Il faut être très clair : cette loi de 1996 a été faite pour sauvegarder la compétitivité des entreprises, ce qui est légitime. Elle a été revue en 2017 et force est de constater que le législateur a tellement bien travaillé qu'on se retrouve dans une impasse. On a bricolé un outil qui est un peu difficile à manipuler. Sommes-nous demandeurs de la révision de cette loi ? A l'UCM, nous sommes demandeurs de trouver une solution.

Néanmoins, il y a au sein de la société civile un bouillonnement et des revendications assez fortes. Comprenez-vous ces demandes ?

On est conscient de cela. La rue donne un message, c'est incontestable. La hauteur de la réponse du politique, elle, est discutable. Nous, à l'UCM, sommes ouverts mais le groupe des dix ne peut solutionner la totalité des problèmes et des revendications. Nous avons un cadre relativement précis : c'est l'AIP, la norme salariale, l'enveloppe

bien-être... Sur ce dernier point, il y avait pratiquement un accord. Nous sommes convaincus, comme le ministre Peeters, que nous devons nous mettre autour de la table. J'ai moi-même invité le président Gilliot à réinviter les partenaires sociaux. Je lui ai dit qu'il avait un rôle social important dans un contexte particulièrement difficile. On va laisser passer le 13 février et la Saint-Valentin. Cela va mettre un peu de baume au cœur. Puis on reprendra les discussions.

Cela veut dire que le banc patronal dispose d'éléments pour pouvoir rencontrer certaines demandes syndicales ?

Il y a toujours la possibilité de mettre sur la table beaucoup d'éléments et de discuter. On ne doit pas déchirer la loi de 1996, mais on peut examiner toutes les possibilités pour travailler en dedans de cette loi et en dégageant une interprétation qui permettrait de trouver une interprétation pragmatique.

Par exemple, si on corrige la marge de sécurité en tenant compte de certains éléments, on peut peut-être passer de 0,8 à 1,1 %. Sans oublier que ce chiffre vient en plus de l'inflation et de l'indexation automatique des salaires, qui n'est pas remise en

cause au sein du groupe des dix. Et si, en plus, il y a d'autres éléments, alors on peut peut-être espérer une forme de succès.

Le pays entier attend une réaction du groupe des dix. Mais si celle-ci n'arrive pas, n'est-ce pas la fin de cette structure ? Certains parlent d'institution d'in-

utilité publique. Nous sommes convaincus du contraire. Il faut un organe de concertations plutôt que quelque chose imposé par le gouvernement avec un curseur tantôt à gauche, tantôt à droite suivant les majorités. ■

Propos recueillis par
PLT

Avocat et président

Profession. Avocat aux Barreaux de Namur et du Luxembourg, Pierre-Frédéric Nyst (50 ans) est spécialisé en fiscalité et droit des affaires.

Mandat. Il est devenu président de l'UCM le 28 juin 2017. Son mandat actuel prendra fin en 2020.

Parcours. Il est entré à l'Union des classe moyennes en 1999, où il a exercé les mandats de vice-président national et de président de l'UCM Namur.

BANC PATRONAL

« La concertation sociale est en panne, mais elle est réparable »

Après l'échec des négociations sur la pénibilité et, à présent, sur l'AIP, avez-vous le sentiment que la concertation sociale est en panne ?

C'est déjà mieux : il y a quelques mois, on disait qu'elle était morte. Et quand on est en panne, on peut être réparé. Le climat aujourd'hui est difficile et la concertation sociale est un paquebot que l'on doit faire avancer dans un port assez étroit. Il faut donc manœuvrer délicatement. Mais on devient zen en participant au Groupe des Dix. On n'attend pas de grandes solutions et on doit se satisfaire de ce qui sort de la discus-

sion. Même si parfois, on obtient peu. Toutefois, de temps en temps, on devrait essayer d'avancer un peu plus vite. Nous avons aujourd'hui un niveau de maturité qui fait que nous avons des discussions animées mais respectueuses de la parole de chacun. Les gens commencent à se connaître. Il y a eu de

nouvelles têtes. J'en fais partie, même si je ne suis pas le dernier arrivé. Et cela rend encore plus incompréhensible le départ des syndicats.

Le banc patronal reste-t-il uni ?

Oui. Nous avons des combats communs avec l'Unizo, le Boerenbond ou la FEB. Mais il est fondamental de percevoir que l'Unizo et l'UCM placent le curseur sur les préoccupations des PME et que ce n'est pas toujours en accord avec les revendications de la FEB. Nous sommes du même côté

et nous allons dans le même sens, chacun avec son ADN. Car si notre combat est commun, nous ne partageons pas tout. Dans le memorandum « Less is more » de la FEB, il y a des choses que nous ne soutenons pas.

Quoi, par exemple ?

Il ne faut jamais perdre de vue qu'une PME n'est pas une grande entreprise en modèle réduit. Et ce qui se fait dans une grande entreprise n'est pas forcément transposable dans une PME. En matière d'énergie, la prolongation des centrales nucléaires ne fait pas partie de nos revendications et l'UCM, dans son

memorandum, travaille sur d'autres propositions. Nous avons parfois des combats que nous portons plus que la FEB. Souvenez-vous du retour de la période d'essai. C'était vraiment fondamental pour

nous car, dans les PME, on engage un peu au feeling. On peut donc commettre des erreurs, tandis que dans les grandes entreprises, il y a le DRH et toute une section où l'on fait passer des assessments. On réduit le risque au maximum. Dans les PME, on doit donc pouvoir rompre le contrat assez vite aussi bien pour l'employeur que pour le travailleur.

Et lors de la discussion sur la réforme de l'impôt des sociétés, la FEB souhaitait un taux préférentiel pour toutes les sociétés là où nous en revendiquions un destiné aux PME. Les PME sont stables, elles sont fidèles délocalisent rarement dans un paradis fiscal. Elles sont les amies sincères et de longue durée du gouvernement. Ce n'est pas toujours le cas des entreprises que l'on attire ici de l'étranger.

P.L.T

AIP Au-delà de la grève, un mince espoir pour la concertation

M ercredi, on se croisera les bras à travers le pays. La grève nationale lancée par le front commun syndical dans la foulée de l'échec des négociations de l'Accord interprofessionnel (AIP) devrait rencontrer un certain succès, si l'on en croit les informations remontant des centrales professionnelles. Au-delà de cette journée de démonstration de force, le risque est grand de voir le blocage du dialogue social perdurer. A moins que...

1 Des positions inconciliables. Les données du problème sont connues. Le Conseil central de l'économie a calculé la norme salariale sur la base de la loi de 1996 sur la compétitivité des entreprises, revue et corrigée en 2017. Résultat : 0,8 % de marge salariale. Bien assez pour les employeurs, qui couvent cette loi avec les yeux de Chimène. Trop peu au goût des syndicats, qui avaient réclamé une hausse de 1,4 % minimum.

Bref, il faut soit déroger à la loi (ce que le banc patronal refuse), soit l'abroger. Une initiative parlementaire en ce sens a vu le jour en fin de semaine passée. Mais aucune majorité ne s'est dégagée pour soutenir cette demande.

Par ailleurs, la FEB est venue avec des demandes en matière de flexibilité et d'horaires de nuit, lesquelles permettraient de se passer de l'accord des syndicats en entreprise. Une marge de 0,8 % d'un côté ; une flexibilité encore accrue de l'autre. Difficile d'arriver à un équilibre qui puisse satisfaire le camp syndical.

2 Une revanche sur la législature. Les syndicats viennent de vivre quatre années difficiles. A leurs yeux, les agendas du gouvernement et des employeurs ont souvent coïncidé. Les réformes orchestrées par la « suédoise » en matière d'annualisation du temps de travail, de retraite ou de réforme de la loi sur les salaires, ont échaudé les représentants

des travailleurs. On les sent à cran. Et décidés à exercer une pression maximale alors que débute la campagne électorale. Et cela d'autant plus qu'ils ont été pris de court par le mouvement des gilets jaunes, qui les met en cause autant que la classe politique.

3 Le curseur sur le social. Cette campagne a démarré au vert : celui du climat et de l'écologie. Les syndicats sont conscients de l'urgence environnementale mais craignent de voir le débat se focaliser sur cette problématique au détriment du socio-économique. Ils viennent de le constater cette semaine : la proposition de revoir la loi sur la compétitivité des salaires, présentée par le PS, a fait « pschitt ». Exception faite du MR, les partis francophones y étaient favorables. Mais il manquait du répondant en Flandre pour concrétiser cette revendication syndicale. Les syndicats entendent donc se rappeler au bon souvenir des candidats. Et il y a fort à

parier qu'une journée d'action ne suffira pas, quelle que soit l'ampleur de la mobilisation. L'objectif syndical est également d'amener les partis à se positionner durant la campagne sur un agenda social, un cahier de revendications. Et cela afin que les promesses d'aujourd'hui engagent les coalitions de demain.

4 Un gouvernement qui joue la montre. Charles Michel (MR), Kris Peeters (CD&V) et Maggie De Block (VLD) ont rencontré séparément patrons et syndicats voici une semaine. Avec un résultat plus que mitigé puisque le trio gouvernemental n'a pu qu'encourager les partenaires sociaux à se remettre autour de la table, en insistant sur l'importance de conclure un AIP en période d'affaires courantes. Une demande répétée ce lundi dans nos colonnes. Mais sans parvenir à rapprocher les positions syndicales et patronales. Et, sauf revirement, la prochaine réunion est fixée au 25 mars. Une éternité. Le signe aussi que le gouvernement en affaires courantes n'ose trop s'aventurer sur le terrain miné de la concertation sociale.

5 Une porte entrouverte. Malgré ces signaux pessimistes, le président de l'UCM a entrouvert une porte pour permettre la reprise de la négociation. En interprétant différemment la marge de sécurité prévue dans la réforme de la loi de 1996 – et qui laisse désormais très peu de possibilités de négociation aux partenaires sociaux –, patrons et syndicats pourraient discuter d'une norme salariale de 1,1 % plutôt que de 0,8 %. Soit une amélioration de 0,3 % identique à la concession que les syndicats devraient consentir, eux qui réclamaient au minimum 1,4 % d'augmentation salariale sur deux ans. Et d'autres points à négocier pourraient alors offrir à chaque camp de quoi garder la face. Possible ? Tenu. ■

PASCAL LORENT